

Sécurité routière 86

N°9 - janvier 2015

ÉDITO

A l'occasion des fêtes de la Saint-Sylvestre, j'ai pu observer la très forte mobilisation des forces de l'ordre tant sur les actions de contrôle routier de grande envergure que sur le plan préventif avec la distribution de 1 200 éthylotests organisée le 31 décembre dans la zone commerciale de Chasseneuil-du-Poitou. Ce déploiement massif a atteint son objectif. Au cours de la semaine du nouvel an, et malgré l'importance du trafic routier, un seul accident corporel ayant provoqué un blessé léger a été enregistré

sur le département. Et pourtant, après 12 années consécutives de baisse de la mortalité routière dans le pays, celle-ci a augmenté de 3,7 % en 2014 : soit 120 vies supplémentaires qui ont été perdues. Ce bilan n'est pas une fatalité. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, a décidé de mettre en place un grand plan d'actions, autour de 26 mesures développées autour de 4 axes :

- sensibiliser, prévenir, former ;
- protéger les plus vulnérables ;
- lutter sans relâche contre les

infractions graves - améliorer la sécurité des véhicules et des infrastructures.

L'objectif de moins de 2 000 tués sur les routes de France à horizon 2020 demeure d'actualité.

En cette période de vœux pour la nouvelle année, je vous souhaite à toutes et à tous de belles et fructueuses actions de sensibilisation.

Bonne année 2015 et bonne route en toute sécurité.



Serge BIDEAU
Secrétaire général de la
Préfecture de la Vienne

Le panneau du mois :

Arrêt absolu

Tout conducteur a l'obligation de marquer l'arrêt absolu à l'abord d'un stop, de feu(x) rouge fixe(s) ou clignotant(s).

L'arrêt est une immobilisation momentanée d'un véhicule sur la chaussée, concrétisée par l'absence totale de rotation des roues.

- Dans le cas d'un STOP, l'arrêt du véhicule doit s'effectuer, au maximum, à la limite de la chaussée abordée (pour le rendre visible et ne pas gêner la circulation). Il n'y a pas de durée minimum.

- Dans le cas d'un feu rouge, l'arrêt se fait en respectant la limite d'une ligne perpendiculaire à l'axe de la voie de circulation. Lorsque cette ligne d'arrêt n'est pas matérialisée sur



la chaussée, elle se situe à l'aplomb du feu de signalisation ou avant le passage piéton. L'arrêt est prescrit pendant la durée totale de l'allumage du feu.

Ne pas respecter ces dispositions est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Toute personne encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire. Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

Les chiffres du mois

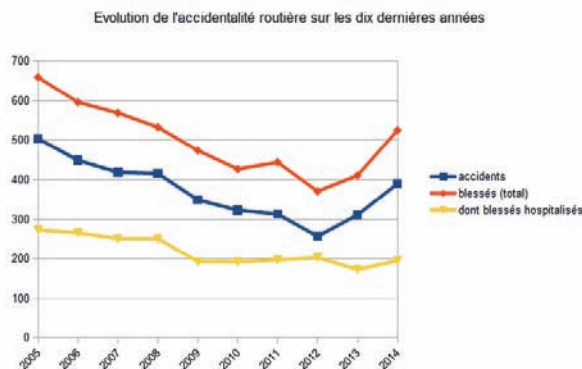
	décembre 2013	décembre 2014	variation
Accidents	32	32	0
Tués	2	2	0
Blessés	44	36	- 8
dont blessés hospitalisés	12	11	- 1

	janvier à décembre 2013	janvier à décembre 2014	variation
Accidents	311	390	+ 79
Tués	26	26	0
Blessés	411	525	+ 114
dont blessés hospitalisés	173	195	+ 22

Bilan de l'accidentalité en 2014

Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'accidents corporels et de blessés a augmenté en 2014, dans le département de la Vienne (390 accidents en 2014 contre 311 en 2013 soit une augmentation de 25 % et 525 blessés en 2014 contre 411 en 2013 soit +28 %). Le nombre de blessés graves (hospitalisés 24h après l'accident) connaît également une augmentation (195 en 2014 contre 173 en 2013) sans toutefois, atteindre les chiffres de 2012 (203 blessés hospitalisés).

26 personnes ont perdu la vie sur les routes de la Vienne. Ce chiffre est resté stable pour la troisième année consécutive, alors qu'il est en augmentation au niveau national. La conduite sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants reste le principal facteur d'accidents mortels dans le département (présence de ce facteur dans 8 accidents mortels sur 23, à l'origine de 10 tués).



L'acteur de sécurité routière du mois :

Éric LOCQUENEUX - IDSR

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

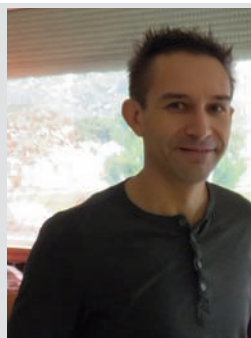
Je suis un jeune intervenant, puisque j'ai fait ma formation en septembre 2014. Militaire de la gendarmerie pendant 20 ans (de 1992 à 2012) et maintenant responsable du service de la Police Municipale de la ville de CHATELLERAULT (86).

La lutte contre l'insécurité routière a toujours été pour moi, au cours de mes carrières, une priorité. Nous devons éduquer les usagers afin de tenter de limiter les risques sur la route. J'ai assisté, de trop nombreuses fois, à des drames de la route dus à l'inconscience ou la bêtise des conducteurs. Un de ces drames m'a particulièrement marqué ; l'accident mortel au matin du réveillon de la Saint-Sylvestre 2002 qui a coûté la vie à la petite Marilou ; une fillette de 10 ans tuée par un conducteur circulant sous l'emprise des stupéfiants et qui, par la suite a amené, en 2003, les députés à adopter la loi sur la répression et le dépistage des stupéfiants au volant.

C'est ce vécu qui m'a poussé à m'investir encore plus dans la sécurité routière en devenant IDSR.

Une intervention de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

Les interventions qui me tiennent à cœur sont celle envers les jeunes qu'ils soient cyclomotoristes, motards, cyclistes ou automobilistes. La journée auprès des étudiants est celle qui fut la plus intéressante notamment lorsque ces derniers effectuent le test des doses « maison » d'alcool, la surprise est au rendez-vous. Pour moi, le plus important dans ces actions de prévention est la réussite à faire passer un message, il faut que nous nous basions sur nos expériences afin de toucher le public qui nous écoute. Il est possible qu'une seule information retenue permette peut-être de sauver une vie, et là nous aurons réussi le pari de la sécurité. J'ai été également agréablement surpris par l'accueil qui m'a été réservé par les autres IDSR, une intégration immédiate au groupe, ça aussi c'est formidable et ça aide beaucoup dans les interventions.



Action université



Le 15 janvier, à l'initiative d'un groupe d'élèves du master 2 "chimie analytique et qualité" de l'université de Poitiers, une journée sécurité routière a été organisée sur le campus dans le bâtiment mécanique et devant le restaurant universitaire Rabelais.

Sur un stand sécurité routière, cinq IDSR ont sensibilisé les étudiants sur les risques de la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants, sur les effets de la vitesse ou du téléphone au volant.

Les jeunes ont également pu se mettre à la place du conducteur d'une moto grâce au simulateur de deux-roues motorisé. En outre, Gilles Gruet, IDSR, a animé deux conférences d'une heure sur les conduites addictives, en insistant particulièrement sur les conséquences juridiques et financières d'un accident en présence d'alcool.

Autre temps fort de la journée, la démonstration par les pompiers du SDIS de la Vienne d'une manœuvre de désincarcération après la survenance d'un accident de la route.

L'AGENDA

03 février :

Représentations de la pièce de théâtre interactif « Cocktails à gogo » du Réactif Théâtre au CFA du bâtiment à Saint-Benoît et au lycée Saint-Jacques-de-Compostelle à Poitiers.

12 février :

Interventions sécurité routière sur l'alcool au volant et sur la conduite d'un deux-roues motorisé au lycée professionnel Auguste Perret à Poitiers.